

# Charte de la salle de jeux vidéo

## **Conditions générales**

L'usage de la salle de jeux vidéo est cadré par le règlement intérieur de la bibliothèque de Petit-Quevilly et celui de l'espace Multimédia. Ces documents sont accessibles sur notre site internet [bibliotheque.petit-quevilly.fr](http://bibliotheque.petit-quevilly.fr) et dans notre hall d'accueil.

## **Modalités d'accès**

- L'accès à la salle est gratuit, soumis à l'acceptation et la signature de la présente charte.
- Il n'est pas nécessaire d'être inscrit à la bibliothèque pour y accéder, mais une pièce d'identité ou un document comportant une photo devra être fournie pour chaque usager y entrant.
- Il est nécessaire d'avoir au minimum 7 ans, ou d'être accompagné du responsable légal, pour bénéficier de cette salle.
- Chaque usager fournissant une pièce d'identité est responsable du matériel qui lui est prêté jusqu'à la fin de la session.
- Les jeux vidéo et les consoles de la salle ne sont pas empruntables en dehors de la salle.
- L'accès aux consoles est limité à une heure par jour.
- Le personnel de la bibliothèque seul est habilité à changer les jeux physiques dans les consoles, opérer des manipulations en cas de problèmes techniques, ou donner les manettes à d'autres usagers. Un usager qui termine sa session doit ramener le matériel prêté afin de récupérer sa pièce d'identité.
- Un seul jeu physique par jour est proposé. L'utilisateur est invité à se renseigner sur le programme des jeux physiques hebdomadaires, affiché devant la salle. Les jeux numériques peuvent quant à eux être changés à volonté, sans consulter le personnel, en accord avec les autres joueurs présents.
- Un maximum de huit personnes présentes simultanément dans la salle est autorisé.
- La classification d'âge PEGI est donnée à titre indicatif. Le personnel peut se baser sur ce critère pour refuser l'accès à certains jeux en fonction de l'âge.
- Les joueurs ne peuvent pas apporter leurs propres jeux, manettes ou sauvegardes. Les sauvegardes de la console ne peuvent pas être copiées sur un support externe.
- Les joueurs sont priés de ne pas modifier les paramètres de la console, de ne pas tenter d'acheter des jeux sur la boutique en ligne, de ne pas se connecter avec leur propre compte ou utiliser le navigateur internet de la console.
- L'utilisateur s'engage à respecter le personnel et ses consignes, les autres joueurs, le matériel. Le personnel de la bibliothèque est autorisé à mettre fin à une séance en cas de

comportements inappropriés. Toute dégradation du matériel engage la responsabilité de l'utilisateur, qui peut être amené à le rembourser.

### **Fonctionnement de la salle**

Les horaires d'ouverture de la salle sont les suivants :

Mardi	14h15 – 17h45
Mercredi	10h – 12h30 / 13h30 – 17h45
Jeudi	14h – 17h45
Vendredi	14h15 – 17h45
Samedi	10h – 12h30 / 13h30 – 16h45

La salle dispose de deux écrans et deux consoles.

Chaque semaine, des jeux physiques (jeux CD) différents sont proposés aux joueurs. Un programme est affiché devant la salle. Ce fonctionnement permet de favoriser une rotation des jeux et une découverte de titres moins connus, étonnants et/ou artistique.

De nombreux jeux numériques sont par ailleurs disponibles sur les consoles, qui peuvent être joués en alternance avec les jeux physiques.

Pour limiter le nombre de personnes dans la salle et favoriser la valorisation de titres différents, un jeu solo sera toujours proposé en même temps qu'un jeu multijoueur.

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte.

Je m'engage :

- A suivre les recommandations d'usage
- A restituer le matériel en l'état, ou à rembourser le coût de remplacement

**Nom / Prénom (du tuteur pour les moins de 17 ans) :**

**Date :**

**signature :**